

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2022

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 31

présenté par
Mme Ménard

TITRE

Au titre, substituer au mot :

« l'humanité »,

le mot :

« l'anthropomorphisme. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce texte tire ses fondements d'une philosophie anthropomorphique qui projette sur l'animal l'image que l'homme se fait de lui-même. Voilà à titre d'exemple quelques déclarations d'Aymeric Carron : « Ce n'est pas parce qu'une espèce ne sait pas compter jusqu'à 100 qu'elle n'a pas de facultés mentales tout aussi intéressantes que les nôtres » ; « Le fait qu'un bovin passe ses journées à brouter au lieu de surfer sur Internet et aller boire des coups avec ses potes ne rend pas sa mort moins problématique que celle d'un Homo sapiens. ». Cette vision du monde n'est pas sans danger. En voulant faire de chaque animal une personne, et non plus un individu appartenant à une espèce, l'auteur tend à réduire l'Autre au Même. En assimilant l'animal à l'homme, en intellectualisant les expressions et l'instinct des animaux, l'anthropomorphisme nie non seulement la nature de l'homme mais aussi celle de l'animal et de là ce qui nous permettrait de le fonder en tant qu'objet de droit.